

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DDCT 99 Fin de fonction d'un administrateur de la Société anonyme d'économie mixte « Paris Seine » (SEMPARISEINE) et désignation de son remplaçant.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et R.1524-4 ;

Vu la délibération de désignation 2020 R. 66 des 23 et 24 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Ville de Paris au conseil d'administration de Société anonyme d'économie mixte « Paris Seine » ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel la Maire de Paris propose de mettre fin aux fonctions d'un représentant de la Ville de Paris au conseil d'administration de la SEMPARISEINE et à désigner son remplaçant ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandrine CHARNOZ, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1: M. Antoine GUILLOU est désigné pour représenter la Ville de Paris au conseil d'administration de la SEMPARISEINE en lieu et place de M. Pierre AIDENBAUM ;

Article 2 : La présente délibération sera notifiée à M. Pierre AIDENBAUM, à M. Antoine GUILLOU désigné pour le remplacer et au Président du conseil d'administration de la SEMPARISEINE.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO